



**CONSEIL MUNICIPAL DE LEDEUIX
PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE**

Séance du 20/07/2020

L'an deux mille vingt, le 20 juillet, à 20h, le Conseil municipal de la commune de Ledeuix, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Bernard AURISSET.

Présents : M. AURISSET Bernard, M. IRALDE Jean-Marc, Mme PIE Katherine, M. JOUSSAUME Patrick, M. LLORET Henri, M. BERGERAS Christian, M. GARAT Bernard, Mme GIRARD Evelyne, Mme CANDEVAN Christine, M. LAVERGNE Marvin, Mme PUYO-GUERIN Elodie

Excusés : Mme HIRSCHINGER Sandrine (procuration à M. AURISSET Bernard), Mme MOLUS Nicole (procuration à M. JOUSSAUME Patrick), Mme TRIGAULT Céline, M. GOUSSIES Joël

Secrétaire de séance : M. JOUSSAUME Patrick

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 juin 2020. Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 29 juin 2020, à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Création d'un emploi service technique
- 2 – Retrait de la délibération de désignation des membres au SMGOAO
- 3 – Convention pour les interventions du service intercommunal du patrimoine et de l'architecture hors abonnement

2020 – 53 Création d'un emploi service technique

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique pour assurer les missions d'entretien et mise en valeur des espaces verts, contribuer au nettoyage, à l'entretien et à la maintenance des bâtiments communaux, assurer l'entretien courant des matériels et engins, assurer le petit entretien de voirie.

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 35 heures.
Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

Le tableau des emplois sera complété comme suit :

| Emploi | Grades associés | Catégorie hiérarchique | Effectif budgétaire | Temps hebdomadaire moyen de travail |
|----------------------------|---|------------------------|---------------------|-------------------------------------|
| Agent Technique polyvalent | - adjoint technique territorial - adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe - adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe | C | 1 | Temps complet |

Cet emploi permanent sera pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire en application du principe général posé à l'article 3 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires selon lequel, sauf dérogation prévue par une disposition législative, les emplois civils permanents des départements, des communes et de leurs établissements publics à caractère administratif sont occupés par des fonctionnaires.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE la création à compter du 1^{er} septembre 2020 d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique,

VALIDE l'ensemble des propositions de Monsieur le Maire,

ADOpte la modification du tableau figurant en annexe,

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

VOTE : 13

2020 – 54 Retrait de la délibération de désignation des membres au SMGOAO

Par délibération en date du 29 mai 2020, le Conseil municipal avait délibéré pour désigner les membres représentant la commune au syndicat mixte des gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents (SMGOAO).

Par courrier en date du 30 juin 2020, le service de l'intercommunalité et du contrôle de légalité de la Préfecture demande de retirer la délibération n°2020-27 puisque depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes du Haut-Béarn est dotée de la compétence GEMAPI et à ce titre, le Conseil communautaire lui seul peut procéder à l'élection des représentants.

Le Conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications, à l'unanimité,

DÉCIDE le retrait de la délibération n°2020-27.

VOTE : 13

2020 – 55 Convention pour les interventions du service intercommunal du patrimoine et de l'architecture hors abonnement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser le dossier d'autorisation de travaux concernant l'aménagement de l'étage de la salle multi activités (installation d'un élévateur, modification du cloisonnement intérieur...).

Il propose donc de passer à la réalisation de ce dossier et de confier à cet effet le soin au Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale de réaliser une mission d'assistance technique et administrative dans les mêmes conditions que le ferait le service technique dont disposent en propre certaines collectivités.

Monsieur le Maire précise que ceci suppose la conclusion d'une convention, dont il soumet le projet à l'assemblée, lui demandant de l'autoriser à la signer.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

Considérant que la commune n'a pas de service technique susceptible de prendre en charge ce dossier mais peut disposer du Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture en même temps partagé avec les autres collectivités adhérentes à ce service,

DÉCIDE de faire appel au Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale pour qu'il apporte une assistance technique et administrative à la commune pour la réalisation du dossier d'autorisation de travaux concernant l'aménagement de l'étage de la salle multi activités conformément aux termes du projet de convention de mise à disposition ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

VOTE : 13

QUESTIONS DIVERSES

Urbanisme : Monsieur le Maire fait un point sur les autorisations d'urbanisme en cours depuis le précédent conseil :
1 certificat d'urbanisme par Maître Selles
1 permis de construire pour la future STEP par le SI ESCOU

Décisions du Maire prises par délégation :

- décision du 29/06/2020 - passation d'un bail d'habitation à Mme Bonnacié Guilharretce au 1^{er} juillet 2020
- décision du 29/06/2020 - passation d'un bail d'habitation à M. Guilharretce au 1^{er} juillet 2020
- décision du 06/07/2020 – restitution du dépôt de garantie à Mme Bonnacié Guilharretce

L'élagage du gros chêne rue du Gros Chêne est terminé.

Le transfert des bungalows se fera avant le 10 août avec une remise en état du site.

Il a été constaté des vers dans les menuiseries bois du groupe scolaire, un traitement spécifique est en cours avec l'utilisation d'un produit validé par l'ARS.

Une fuite à la chaudière de l'école a été constatée.

Un conseiller municipal demande que le banc devant la murette à l'école soit scellé afin d'éviter un éventuel accident. Monsieur le Maire indique que celui-ci sera fixé de la même manière que le banc du préau.

Monsieur le Maire fait part du courrier de l'ARS demandant de désigner un référent dans le cadre de la lutte contre le moustique tigre. Sont désignées Mme GIRARD et Mme PUYO-GUERIN. Mme GIRARD demande à avoir un badge pour assurer cette mission.

Monsieur le Maire présente le bulletin municipal et précise qu'un ajout sera fait sur les heures et jours de tonte. La répartition pour la distribution par les conseillers est décidée.

Une conseillère municipale signale l'affluence de circulation impasse des Pyrénées l'été avec le terrain de tennis. Est-il envisageable la mise en place d'un panneau de limitation de vitesse. Les voitures et 2 roues roulent trop vite et de nombreux enfants jouent sur les espaces verts. Monsieur le Maire redoute que ce panneau ne soit pas suffisant.

Des Incivilités routières au niveau de l'arrêt de bus sont constatées. Un dossier de demande de subvention a été déposé au Département au titre des amendes de police pour la mise en place d'un « gendarme couché ». Également rue des Paloumères (moto roulant très vite), un des conseillers ira avertir le propriétaire de la moto.

Concernant les haies du château, l'acte de vente permettra de connaître la date d'achat par M. et Mme RICH et engager les actions possibles en justice si le délai des 30 ans n'est pas dépassé.

Pour les futures locations des salles communales, la convention précise les gestes barrières. Après chaque location, l'aération des bâtiments est faite pendant 12 heures.

Les trottoirs rue Peyreclouque ont été abimés par l'entreprise Fourcade, malheureusement l'entreprise vient de déposer le bilan. Le dossier va être transmis à l'assureur.

Discussion sur un éventuel marché sur la commune le 21/08/2020 avec l'aide de M. et Mme DEL TORO. Accord de principe donné.

Discussion sur les chemins et sur la possibilité d'obtenir des cartes du PLR. Elles sont disponibles à l'office du tourisme.

Eclairage Faget de Ledeux : pour faire suite à des demandes, monsieur le Maire propose la mise en place d'un éclairage au Faget, au niveau de la propriété de M. BARATEIG.

Levée de séance : 21h45

Fait à Ledeux,
Le secrétaire de séance,
Patrick JOUSSAUME

Arrêté le présent procès-verbal du Conseil municipal du 20 juillet 2020 à 3 délibérations.

2020 – 53 Création d'un emploi service technique

2020 – 54 Retrait de la délibération de désignation des membres au SMGOAO

2020 – 55 Convention pour les interventions du service intercommunal du patrimoine et de l'architecture hors abonnement